



J'ai sousigné Jean Desmoult propriétaire habitant
à Roubaix. D'abord arivé actuellement rem-
boursant de siur Jean François Blane médecin
à Caumont la somme de trois cents cinquante
six francs à moi due pour solde d'un effet
de trois cents francs en capital et cinquante
six francs en intérêt, avec intérêts pour son père
Jean Baptiste Blane, en exécution de la Déclaration
portée en l'acte de vente susdite par Blane
père à son fils devant me Vaysseau notaire le
quatorze Du courant dont quittance en forme
de siur Blane fils et au quel j'ai remis un
effet de trois cents francs

à Roubaix le 9 juin 1848.

Jean Desmoult
Lec